

Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté le règlement suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement VL-2025-842 modifiant le Règlement VL-2024-835 concernant le zonage incitatif, afin de faciliter l'application du règlement et d'ajouter la zone H34-142 à la fiche de zonage incitatif numéro 1 de l'annexe A	9 septembre 2025 23 septembre 2025

2. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.vl@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 23 septembre 2025.

Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil